

N° 7456¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

portant modification :

- 1° du Code de la consommation ;
- 2° de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments ;
- 3° de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques ;
- 4° de la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique ;
- 5° de la loi modifiée du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur ;
- 6° de la loi modifiée du 23 octobre 2011 relative à la concurrence ;
- 7° de la loi modifiée du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative ;

en vue de la mise en oeuvre du règlement (UE) 2017/2394 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 sur la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs et abrogeant le règlement (CE) n° 2006/2004

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS

**DEPECHE DU DIRECTEUR DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE
DES CONSOMMATEURS AU MINISTRE DE LA PROTECTION
DES CONSOMMATEURS**

(4.2.2021)

Madame la Ministre,

En réponse à votre demande du 19 janvier 2021 concernant le projet de loi mentionné en marge, je vous informe que l'ULC n'a pas de commentaire particulier à formuler par rapport à ce projet.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur,
Guy GOEDERT

